

Information PRO n°11 – le 13 avril 2018

Le ministère dévoile les 24 territoires retenus pour la "mise en œuvre accélérée" du plan Logement d'abord

En déplacement à Montpellier vendredi 30 mars 2018, le ministre de la Cohésion des territoires et son secrétaire d'État ont présenté la liste des 24 territoires retenus pour mettre en œuvre de manière "accélérée" le plan logement d'abord, alors que l'appel à manifestation d'intérêt prévoyait de ne retenir que 15 dossiers. Ils devront se partager 8 millions d'euros d'aide à l'ingénierie apportée par l'État pour cofinancer les projets des collectivités.

24 TERRITOIRES SÉLECTIONNÉS *dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt*



Sur 31 candidatures déposées, 24 ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour une mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord. Il s'agit de :

-3 communes (Amiens, Mulhouse, Toulouse) ;

-4 intercommunalités (Communauté urbaine d'Arras, Lorient Agglomération, Communauté d'agglomération de Dembény-Mamoudzou à Mayotte, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis) ;

-11 métropoles (Grenoble-Alpes Métropole, Métropole européenne de Lille, Limoges Métropole, Métropole de Lyon, Metz Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Métropole Nice-Côte d'Azur, Nîmes Métropole, Eurométropole de Strasbourg, Tours Métropole Val de Loire) ;

-4 départements (Doubs, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Saint-Denis) ;

-et 2 groupements rassemblant une métropole et un département (Bordeaux Métropole/département de la Gironde, Clermont-Auvergne Métropole/département du Puy-de-Dôme).

Situés en zone plus ou moins dense et avec des centres d'hébergement plus ou moins saturés, ces territoires présentent des problématiques variées. La métropole de Montpellier se fixe notamment comme objectif de renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux et privés. Le département de Seine-Saint-Denis qui met à l'abri "près de 9 000 personnes (...) dans le cadre des prises en charge hôtelières qui se prolongent parfois sur plusieurs années, [ce qui] ne permet pas une stabilisation sociale des familles et l'articulation avec un parcours d'accompagnement nécessaire à leur insertion" souhaite pour sa part, avec les services de l'État et les acteurs associatifs, "renouveler les modalités de l'accompagnement vers le logement". Le département était en concurrence avec la candidature de la MGP (présentée en partenariat avec l'Aorif, la FAS d'Île-de-France, la Fapil et l'Unafo), qui n'a pas été retenue.

8 millions d'aide de l'état À l'ingénierie

L'AMI prévoyait initialement une enveloppe de 10 millions d'euros - 3 millions pour l'appui à l'ingénierie et 7 millions de mesures nouvelles sur le programme 177 pour le logement adapté et accompagné - à répartir entre 15 territoires.

Le ministère a annoncé que 8 millions d'euros seront consacrés par l'État à ces 24 territoires pour cofinancer des actions d'ingénierie, de suivi et d'évaluation, d'observation sociale et de communication, soutenir des initiatives innovantes et renforcer les capacités d'accompagnement des ménages. S'y ajouteront des cofinancements de la part des collectivités impliquées et les crédits dédiés au développement des pensions de famille, de l'intermédiation locative et de l'ensemble du budget de la lutte contre le sans abris. L'Anah apportera pour sa part 8 millions d'euros par an pour la mobilisation du parc privé à vocation sociale, et notamment la remise sur le marché de logements vacants.

Au-delà de ces 24 territoires, qui représentent 20 % de la population nationale, le ministère rappelle que le plan logement d'abord sera "déployé sur l'ensemble du territoire français dès 2018". Cela passera notamment par "la mise en œuvre du deuxième plan d'actions interministériel de prévention des expulsions locatives, la relance de la production de logement adaptés, le lancement d'un deuxième plan de réduction des nuitées hôtelières ou encore la production de supports de formation au logement d'abord".